



Règlement du Concours « Neige »

Article 1 :

L'Association **Nouvelle Donne** organise un concours de nouvelles ouvert à toute personne majeure.

Article 2 :

Le thème de ce concours est « Neige(s) ».

Article 3 :

Chaque auteur présentera une seule nouvelle originale, inédite et non primée déjà dans un autre concours.

Article 4 :

Les nouvelles ne devront pas dépasser 15 000 signes (espaces comprises).

Article 5 :

Les textes devront comporter un titre (différent de « Neige(s) ») et ne pas être signés.

Article 6 :

Les textes seront envoyés exclusivement par Internet à l'adresse contact@nouvelle-donne.net. Le message comprendra les coordonnées complètes de l'auteur et le titre de la nouvelle. Le texte sera envoyé **en pièce jointe**.

Article 7 :

Les nouvelles seront envoyées avant le 31 décembre 2013. N'attendez pas forcément le dernier jour, vous faciliterez notre tâche !

Article 9 :

Les résultats seront connus fin janvier. Il peut y avoir plusieurs lauréats (3 maximum) en

fonction du nombre et de la qualité des textes reçus.

Article 10 :

Le ou les lauréat(s) verra (verront) leur texte illustré par un de nos dessinateurs et publié sur le site.

D'autres prix (livres, cartes cadeaux dans les librairies...) pourront être attribués.

Article 11

Le jury, souverain, est composé des membres du Comité de lecture de **Nouvelle Donne** et de personnalités du monde artistique et littéraire. Il sera présidé par **Andrea Japp**, romancière, éditrice, traductrice et auteur de nombreux recueils de nouvelles.

Article 12

Le jury sera attentif aux critères suivants : respect de la langue (orthographe, grammaire, syntaxe), adéquation au thème, originalité du traitement qui en est fait.

Article 13

Les organisateurs se réservent tout droit pour diffuser, éditer et utiliser les textes primés pendant un an. Les gagnants autorisent gracieusement la citation de leur nom et la publication de leur texte sur le site de **Nouvelle Donne**.

Article 14

La participation au concours entraîne la pleine adhésion à ce règlement et l'acceptation sans réserve des décisions du jury.

Les non-lauréats pourront obtenir sur demande les commentaires des membres du jury.